



## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

---














**Réhabilitation du 2ème étage de l'établissement  
scolaire Cours Tarbé**

---

Date et heure limites de réception des offres :  
Vendredi 26 juin 2026 à 12:00

**Ville de Sens**  
100 rue de la république  
CS70809  
89108 Sens Cedex

## L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	<b>Objet</b>	Réhabilitation du 2ème étage de l'établissement scolaire Cours Tarbé
	<b>Mode de passation</b>	Procédure adaptée ouverte
	<b>Type de contrat</b>	Marché public
	<b>Nombre de lots</b>	5
	<b>Délai de validité des offres</b>	180 jours
	<b>Forme de groupement</b>	Groupement conjoint avec mandataire solidaire
	<b>Variantes</b>	Sans
	<b>PSE</b>	Sans
	<b>Clauses sociales</b>	Sans
	<b>Clauses environnementales</b>	Avec
	<b>Durée / Délai</b>	Défini par lot
	<b>Négociation</b>	Avec
	<b>Visite sur site</b>	Visite obligatoire

## SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation .....	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation .....	4
1.3 - Type et forme de contrat .....	4
1.4 - Décomposition de la consultation .....	4
1.5 - Nomenclature.....	4
2 - Conditions de la consultation .....	5
2.1 - Délai de validité des offres.....	5
2.2 - Forme juridique du groupement.....	5
2.3 - Variantes .....	5
2.4 - Développement durable .....	5
3 - Les intervenants .....	5
3.1 - Conduite d'opération.....	5
3.2 - Maîtrise d'œuvre .....	5
3.3 - Contrôle technique.....	6
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	6
4 - Conditions relatives au contrat .....	6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....	6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	6
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité .....	6
5 - Contenu du dossier de consultation .....	6
6 - Présentation des candidatures et des offres .....	7
6.1 - Documents à produire.....	7
6.2 - Visites sur site .....	8
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....	9
7.1 - Transmission électronique .....	9
7.2 - Transmission sous support papier .....	10
8 - Examen des candidatures et des offres .....	10
8.1 - Sélection des candidatures .....	10
8.3 - Suite à donner à la consultation .....	11
9 - Renseignements complémentaires.....	11
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact .....	11
9.2 - Procédures de recours .....	11
10 - Clauses complémentaires .....	12
10.1 - Résiliation pour ordre de service .....	12
10.2 - Marchés de réalisation de prestations similaires.....	12

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :  
Réhabilitation du 2ème étage de l'établissement scolaire Cours Tarbé

Le présent marché a pour objet des travaux au R+2 de l'école Cours Tarbé. Plus précisément, il concerne l'aménagement des logements en bureaux.

Lieu(x) d'exécution :  
Ecole Maternelle Publique Cours Tarbé  
89100 Sens

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 5 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Gros œuvre / Faïence
02	Plâtrerie / isolation / menuiserie intérieure
03	Peinture/ revêtement de sol
04	Electricité / SSI / VMC
05	Plomberie / chauffage

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45453100-8	Travaux de remise en état

Lot(s)	Code principal	Description
01	45223220-4	Travaux de gros œuvre
02	45320000-6	Travaux d'isolation
02	45410000-4	Travaux de plâtrerie

Lot(s)	Code principal	Description
03	45442100-8	Travaux de peinture
03	45432130-4	Travaux de revêtements de sols
04	45311200-2	Travaux d'installations électriques
04	45331210-1	Travaux d'installation de ventilation
04	45312100-8	Travaux d'installation de systèmes avertisseurs d'incendie
05	45232141-2	Installations de chauffage
05	45332000-3	Travaux de plomberie et de pose de conduits d'évacuation

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Lorsque le marché lui aura été attribué, le groupement sera tenu de se transformer en groupement avec mandataire solidaire pour la bonne exécution du marché.

### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

### 2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

## 3 - Les intervenants

### 3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

### 3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

### 3.3 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

SOCOTEC CONSTRUCTION  
13 rue Théodore de BEZE  
89000 Auxerre

### 3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

UMAN Control  
8 Rue Des Guettes  
45140 Ingré

## 4 - Conditions relatives au contrat

### 4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

### 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

### 4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

## 5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes par lot
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) valant cahier des clauses techniques particulières par lot
- Le diagnostic amiante avant travaux (DAAT)
- Le diagnostic plomb avant travaux (DPAT)
- Le plan général de coordination
- Le cadre de mémoire technique
- Le plan du projet
- Le cadre de mémoire environnemental
- Le carnet de plans de principe
- Le planning prévisionnel du projet
- DC1, DC2, DC4
- L'attestation de visite
- Le CCF de la coordination SSI
- L'attestation sur l'honneur Ville de Sens

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur de la Ville de Sens pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Pour le lot 4 - Électricité / SSI / VMC : Fournir le nom du bureau d'études de ventilation et les certifications nécessaires pour réaliser des études de ventilation.	Non
Pour le lot 5 - Plomberie / Chauffage : Fournir le nom du bureau d'études thermique et les certifications nécessaires pour réaliser des études de chauffage.	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) valant cahier des clauses techniques particulières (CCTP)	Oui
Le cadre de mémoire technique et environnemental dûment complété, limité à 40 pages (soit 20 feuilles recto-verso). Toutes pages au-delà de cette limite fixée ne sera pas prise en compte pour l'analyse des offres. Le cadre de mémoire environnemental doit préciser les mesures prises en matière de protection de l'environnement et de l'empreinte écologique de l'entreprise notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique de Gestion Environnementale</li> <li>• Gestion des déchets</li> <li>• Matériaux durables</li> <li>• Transports et mobilité</li> <li>• Réduction de l'empreinte carbone</li> </ul> Aucun autre support ne sera pris en compte, au risque de voir son offre rejeté de facto.	Non
Le planning proposé par chaque soumissionnaire doit être élaboré à partir du planning prévisionnel joint au Dossier de Consultation des Entreprises (DCE). L'objectif principal est d'assurer la continuité des travaux sans interruption due à l'absence de personnel des entreprises pendant les congés estivaux. Chaque soumissionnaire devra garantir un effectif suffisant pour éviter toute situation où l'absence d'une entreprise pénaliserait l'avancement du chantier.	Non
L'attestation sur l'honneur Ville de Sens	Oui
Les fiches techniques demandées au titre du sous-critère de la valeur technique n° 2.2 (page 12 du présent règlement de consultation)	Non
L'attestation de visite	Oui

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les candidats peuvent convenir d'un rendez-vous en contactant les correspondants suivants : Chaque soumissionnaire devra se rendre obligatoirement sur le site préalablement à la remise de son offre, afin de

reconnaître les lieux où les travaux doivent être réalisés, la nature et les particularités du site, l'importance et les particularités des travaux. L'opérateur économique auquel le marché aura été notifié est réputé avoir pris connaissance des lieux et de tous les éléments afférents à l'exécution des travaux et ne pourra se prévaloir lors de l'exécution du marché de tout élément dont il n'aurait eu connaissance.

Les rendez-vous sont à prendre auprès de Madame CARTIER Lise (l.cartier@grand-senonais.fr) au 06.12.89.37.41 ou 03.86.83.80.35

Le certificat de visite, signé par le représentant de l'acheteur, devra être obligatoirement inséré dans la proposition dématérialisée du soumissionnaire faute de quoi l'offre sera déclarée irrégulière. Les visites pourront être effectuées jusqu'au dernier jour de la date limite de remise des offres. Elles ne pourront avoir lieu les week-ends ni les jours fériés.

## 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.ternum-bfc.fr/>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur. Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :  
Non renseigné

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

## 7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# 8 - Examen des candidatures et des offres

## 8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## 8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :  
Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Prix des prestations. Ce critère sera apprécié en fonction du prix le plus bas indiqué à l'acte d'engagement qui devra être identique à celui de la DPGF.	40.0
2-Valeur technique	50.0
2.1-Moyens humains dédiés aux prestations et organisation technique du chantier, méthodologie, mode opératoire.	15.0
2.2-Qualité des fournitures et matériels, sur la base des fiches techniques des produits et devant correspondre aux existences de la DPGF valant CCTP	20.0
2.3-Le planning proposé par chaque soumissionnaire doit être élaboré à partir du planning prévisionnel joint au Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).	15.0
3-Valeur environnementale :	10.0
1. Politique de Gestion Environnementale	
2. Gestion des déchets	
3. Matériaux durables	
4. Transports et mobilité	
5. Réduction de l'empreinte carbone	

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### **8.3 - Suite à donner à la consultation**

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

La collectivité se réserve le droit de recourir à la négociation, pour les 3 offres les mieux classées à l'issue de l'analyse des offres. Dans un souci de transparence, le pouvoir adjudicateur entend attirer l'attention des candidats sur le fait qu'une négociation ne sera pas obligatoirement engagée si les offres initiales répondent parfaitement aux besoins exprimés. Les candidats doivent par conséquent déposer leur meilleure offre dès le départ. Modalités de négociation : Par voie dématérialisée via le profil d'acheteur [www.ternum-bfc.fr](http://www.ternum-bfc.fr). La négociation pourra porter sur les conditions tarifaires et/ou sur les éléments techniques n'entraînant pas de modifications substantielles du cahier des charges. Les candidats devront alors répondre par voie dématérialisée via le profil d'acheteur [www.ternum-bfc.fr](http://www.ternum-bfc.fr) dans un délai maximal de 48 heures. L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

## **9 - Renseignements complémentaires**

### **9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.ternum-bfc.fr/>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis. Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### **9.2 - Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Dijon  
22 rue d'Assas  
BP 61616  
21000 DIJON

Tél : 03 80 73 91 00

Télécopie : 03 80 73 39 89

Courriel : [greffe.ta-dijon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-dijon@juradm.fr)

Adresse internet(U.R.L) : <http://dijon.tribunal-administratif.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu à l'article 1441-2 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu à l'article 1441-3 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article précité.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Dijon  
22 rue d'Assas  
BP 61616  
21000 DIJON

Tél : 03 80 73 91 00  
Télécopie : 03 80 73 39 89  
Courriel : greffe.ta-dijon@juradm.fr  
Adresse internet(U.R.L) : <http://dijon.tribunal-administratif.fr/>

## 10 - Clauses complémentaires

### 10.1 - Résiliation pour ordre de service

Il est fait dérogation à l'article 50.2.1 du CCAG Travaux en ce qui concerne la transmission des ordres de service tardifs. Le titulaire ne pourra prétendre à la résiliation du marché.

### 10.2 - Marchés de réalisation de prestations similaires

Par application du présent contrat, le pouvoir adjudicateur peut passer des marchés de prestations similaires dans les conditions de l'article R.2122-7 du Code de la commande publique.